

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Les actuaires accueillent favorablement la recommandation du Rapport Romanow préconisant l'obligation de rendre des comptes

Bien que la mise en œuvre des recommandations de ce rapport et le maintien des programmes actuels dépasseront facilement les 30 milliards de dollars, selon les membres de la Commission sur les soins de santé de l'ICA.

(Ottawa – 2 décembre 2002) – L'Institut Canadien des Actuaires (ICA) souscrit entièrement au principe « d'imputabilité » que préconise la Commission Romanow dans son Rapport sur l'avenir des soins de santé, paru le jeudi 28 novembre dernier. Mais selon des membres clés de la Commission de l'ICA sur les soins de santé, le rapport ne va pas assez en profondeur dans les prévisions des dépenses en soins de santé en fonction de l'évolution démographique et d'autres facteurs susceptibles de faire augmenter les dépenses de santé.

« Bien que la Commission Romanow ait recommandé l'injection d'une somme de 15 milliards de dollars sur trois ans, les Canadiens ne doivent pas perdre de vue que les augmentations constantes des coûts associés au système actuel, qui s'élèvent à environ sept milliards de dollars par année, sont un important facteur à prendre en considération », a indiqué Robert Brown, un professeur en sciences actuarielles de l'université de Waterloo et membre de la Commission de l'ICA sur les soins de santé.

« Les sommes affectées à la mise en œuvre des recommandations de la Commission Romanow, tout en continuant à soutenir le système actuel, dépasseront facilement les 30 milliards de dollars au cours des trois prochaines années. »

« Ce rapport met enfin en lumière la nécessité d'exercer un contrôle serré sur les dépenses en soins de santé. Alors que les coûts en soins de santé continuent de grimper, les recommandations visant un contrôle des dépenses et la création d'un conseil indépendant pour ce faire constituent un pas dans la bonne direction », de dire M. Brown. « Toutefois, le rapport ne traite nullement de l'importance de planifier à long terme en vue d'assurer la viabilité de notre système actuel de soins de santé. Cette question mériterait que l'on s'y attarde davantage. »

De l'avis de M. Brown, bien que le rapport se penche à juste titre sur les dépenses à venir au cours des trois ou quatre prochaines années, une planification à plus long terme est nécessaire, de la même manière que des actuaires font des projections à l'égard du Régime de pensions du Canada, du Régime de rentes du Québec, du régime d'assurance-emploi et du régime d'assurance contre les accidents du travail. Ce genre de planification est nécessaire pour s'assurer que les fonds affectés à la santé soient utilisés de façon judicieuse et est préférable à l'injection pure et simple de sommes additionnelles. « En

dépit des mesures fort louables proposées par M. Romanow, aucune analyse du rapport coût-efficacité de telles mesures n'a été effectuée », d'ajouter M. Brown.

L'ICA continue de préconiser la création d'un Bureau de l'actuaire de l'assurance-maladie, comme on en trouve en Finlande, en Suède et aux États-Unis. Les actuaires d'autres pays évaluent comme suit la viabilité de leur système de soins de santé :

- en effectuant des études actuarielles, économiques et démographiques pour fournir des estimations des dépenses du régime d'assurance-maladie;
- en évaluant les répercussions de divers facteurs de financement des soins de santé sur le coût des programmes fédéraux et provinciaux; et
- en analysant les données sur les coûts et les frais médicaux pour établir des indices de coûts, y compris le suivi de l'expansion des services et de l'inflation des coûts dans le secteur des soins de santé.

Pour de plus amples renseignements ou pour organiser une entrevue avec Rob Brown, porte-parole principal en matière de santé, veuillez communiquer avec :

Natalia Williams/Stephanie Young

Media Profile

(416) 504-8464

natalia@mediaprofile.com/youngs@mediaprofile

-30-

Au sujet de l'Institut Canadien des Actuaires

L'ICA est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. L'ICA est voué au service de la population en veillant à ce que ses membres prodiguent des services et conseils actuariels de la plus haute qualité. À cette fin, l'ICA favorise l'avancement de la science actuarielle, parraine des programmes de formation et de qualification des membres et de candidats éventuels, veille à ce que les services actuariels fournis par ses membres répondent aux normes professionnelles reconnues et fournit des services aux membres afin de les aider à s'acquitter de leurs responsabilités professionnelles.